



Des vaches paissent près d'une antenne relais de téléphonie à Roybon (Isère).

POUR LES ÉLEVEURS FRANÇAIS, LE MALHEUR EST DANS LE CHAMP ÉLECTROMAGNÉTIQUE.

Bêtes malades ou qui meurent, rendements qui chutent... Face aux maux qui frappent leurs troupeaux, des dizaines d'éleveurs mettent en cause les ouvrages électriques installés près de leurs fermes. La justice a été saisie, et des expertises scientifiques lancées.

Texte Manon BOQUEN

« J'AURAIS PRÉFÉRÉ NE JAMAIS AVOIR À PARLER, tracer ma vie d'agriculteur et garder ma vie de famille. » Dans la bouche d'Alain Crouillebois, les mots sonnent dur. Ils évoquent la souffrance d'un combat de près d'une décennie. Celui d'un éleveur normand de soixante-dix vaches laitières installé depuis 1996 à La Baroche-sous-Lucé, aux environs de Domfront, dans l'Orne. *« Jusqu'en 2011, tout allait bien, poursuit, désabusé, l'agriculteur de 53 ans. Puis mon troupeau a commencé à décliner. »* La production laitière se fait plus rare, les vaches souffrent d'infection des mamelles, les veaux maigrissent à vue d'œil. Pendant cinq ans, avec son vétérinaire, Alain Crouillebois remet en cause l'alimentation de ses bêtes. En vain. Jusqu'à ce qu'il fasse le rapprochement : en 2011, le gestionnaire français du réseau de distribution d'électricité Enedis a enfoui une ligne à moyenne tension de 20000 volts et installé un transformateur à 15 mètres de ses bâtiments d'élevage. *« Quand je suis arrivé sur son exploitation, cette proximité m'a choqué », s'émeut Jean-Louis Belloche, le président de la chambre d'agriculture de l'Orne, qui a alors sollicité le Groupe permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole (GPSE), association regroupant les chambres d'agriculture, les industriels de l'électricité et des*

télécommunications, pour réaliser une expertise. Après de nombreux travaux et investigations sur d'éventuels dysfonctionnements au sein de la ferme, l'organisme pointe lui aussi les installations électriques, soupçonnées de propager des champs électromagnétiques et des courants parasites aux animaux. Las d'espérer des changements de la part d'Enedis, qui conclut finalement que tout est conforme, Alain Crouillebois fait déplacer la ligne à une centaine de mètres, à ses frais, en janvier 2019, *« pour 62 000 euros »*. Résultat : deux mois plus tard, l'état de son troupeau s'améliore nettement.

Ces dernières années, ce genre de situation tend à se multiplier. Lignes à haute tension, antennes relais, parcs éoliens, lignes électriques souterraines... les ouvrages incriminés par des éleveurs de bovins, de porcs comme de lapins sont nombreux. Si bien qu'en 2019 ils se sont réunis dans la Sarthe pour évoquer leurs problèmes. *« Quand j'ai entendu leur souffrance, j'ai vu rouge », lâche Serge Provost, ancien éleveur bovin devenu fer de lance de cette bataille après l'installation de lignes à haute tension de 400 000 volts sur sa ferme en 1989. À l'époque, il avait créé l'Association nationale animaux sous tension (Anast), pour rassembler tous les*

professionnels s'estimant concernés, mais elle était devenue progressivement inactive. *« Il fallait repartir, martèle le président de l'Anast, qui a dénombré 57 éleveurs touchés. Et cette fois, rien ne nous arrêtera. »* Pour mener leur lutte, les membres de l'association ont trouvé l'appui d'un avocat de renom, François Lafforgue, connu pour ses combats contre l'amiante ou les pesticides. *« Il y a toujours une concomitance entre les problèmes rencontrés par les éleveurs et l'implantation électrique, remarque-t-il. L'argument, contestable, "c'est psychosomatique", qu'on nous oppose souvent pour des électrosensibles, ne tient pas pour des vaches. »* Fin 2019, une dizaine d'agriculteurs, dont Alain Crouillebois, ont ainsi porté plainte pour « trouble anormal du voisinage », contre les opérateurs téléphoniques et les transporteurs électriques, une dizaine d'autres constituant actuellement des dossiers. Ils accusent par ailleurs le GPSE de conflit d'intérêts, étant donné que l'association est financée par ces mêmes opérateurs. Claude Allo, son président, dément : *« Nous sommes dans une démarche tout à fait saine et responsable entre partenaires. »*

Longtemps restées sous silence, les revendications des éleveurs suscitent, depuis cette année, un intérêt politique croissant. *« Si on ne fait rien, cela ira plus loin que l'amiante ou le sang contaminé car les humains, comme les animaux, pourront être concernés », assure Yves Daniel, ancien agriculteur et député LRM de Loire-Atlantique qui a poussé, avec son confrère Gaël Le Bohec, député LRM d'Ille-et-Vilaine, pour qu'un rapport soit rédigé à ce sujet. Dans leurs circonscriptions, des éleveurs ont relevé des dégradations significatives de la condition des animaux après l'installation de deux parcs éoliens. Les câbles les reliant au réseau électrique sont suspectés. « Les conséquences sont visibles, les ondes, elles, ne le sont pas », regrette Gaël Le Bohec. Les résultats de l'expertise commandée par les services des ministères de la transition écologique et de l'agriculture sont prévus pour fin octobre.*

Une difficulté subsiste : le peu d'études scientifiques réalisées à ce jour au sujet de l'impact de ces ondes sur les animaux d'élevage. En 2015, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) avait appelé à la poursuite de telles enquêtes. L'organisme conduit aujourd'hui une nouvelle étude sur le cas spécifique du parc éolien des 4 Seigneurs, à Nozay (Loire-Atlantique) dans la circonscription d'Yves Daniel. Dans sa ferme ornaise, Alain Crouillebois n'attendra pas les résultats qui pourraient motiver de nouvelles expertises sur d'autres ouvrages électriques. *« Après dix ans d'acharnement, une instance de divorce, une tentative de suicide, je n'aime plus ce métier-là », souffle-t-il. Il a choisi : il va vendre sa ferme. (M)*